

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE
14 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

Délibération N°11

FONCIER – ANCIEN COLLEGE MENDES FRANCE – RACHAT DES TERRAINS A L'EPF NORMANDIE – APPROBATION.

M. Christian AVOLLÉ expose au Conseil municipal :

Vous avez délibéré en juin 2022 afin d'autoriser la vente de l'assiette de l'ancien collègue Pierre Mendés France à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour permettre la déconstruction des bâtiments, propriété du Département, dans le cadre du fond friche. Le chantier s'est déroulé sur toute l'année 2023 et les entreprises viennent de donner le quitus en décembre dernier.

Les travaux étant désormais terminés, l'EPFN propose de rétrocéder à la ville le terrain à l'euro symbolique (parcelles cadastrées BX 01 à 19, 43 et 188). Cette vente se fera en réalité pour un montant de 1203,60€ TTC (dont 200,6€ de TVA) afin de couvrir différents frais annexes (notaire, tva).

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20240212-D-24-02-11-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception en préfecture : 13/02/2024

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

- **AUTORISE** le rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie des parcelles BX01 à 19, BX 43 et 188 (16 695m²) pour un coût de 1 203,60€ TTC ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de rachat ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à lancer les démarches visant à supprimer les divisions en volume.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



A handwritten signature in black ink, reading 'Marc-Antoine Jamet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, sweeping flourish at the beginning.